

AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2e CLASSE DES ECOLES MATERNELLES

L'agent assiste le personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants, prépare et met en état de propreté les locaux et le matériel servant directement aux enfants. En tant que membre de la communauté éducative, il peut être chargé de la surveillance des très jeunes enfants dans les cantines.

Missions/conditions d'exercice

Activités principales :

- accueillir avec l'enseignant des enfants et des parents ou substituts parentaux.
- aider l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie.
- surveiller la sécurité et l'hygiène des enfants.
- assister l'enseignant dans la préparation et/ou l'animation des activités pédagogiques.
- aménager et entretenir des locaux et des matériaux destinés aux enfants.
- transmettre les informations.
- participer aux projets éducatifs.

Activités spécifiques :

- lors du temps de restauration scolaire : encadrer les enfants au cours du repas ; mettre en place des activités adaptées au temps du midi.
- prendre en charge les enfants avant et après le repas, avant et après l'école.
- accompagner les enfants à la sieste.
- participer aux temps périscolaires, extrascolaires.
- encadrer et animer des groupes d'enfants en s'appuyant sur le projet pédagogique de la structure et/ou dispositif d'accueil ALSH, le mercredi et les vacances scolaires.

Profils recherchés

- Être Diplômé du CAP petite enfance.

Savoirs

- * Permettre le développement de l'enfant à partir de 2 ans (capacités motrices, socio-affectives et cognitives).
- * Respecter les principes élémentaires d'hygiène et de sécurité.
- * Favoriser l'éveil des enfants en proposant avec l'enseignante des techniques de jeux et des projets éducatifs.
- * Maîtriser parfaitement les techniques d'utilisation des produits phytosanitaires.

Savoir-faire

- * Accompagner l'enfant dans ses apprentissages quotidiens.
- * Aider à l'acquisition de l'autonomie.
- * Assurer la sécurité des enfants.
- * Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité.
- * Mettre en œuvre des techniques de jeux et des activités.
- * Entretenir et vérifier les locaux et le matériel mis à disposition des enfants.

Savoir-être

- * Ecouter.
- * Savoir gérer les conflits.
- * Savoir communiquer.
- * Disposer d'un sens de l'organisation.
- * Être autonome, responsable, discret, patient.

Respectueux des droits et des devoirs des agents de la FPT.